Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20261105-2026110502-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 novembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRIGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Absents / excusés : Véronique LHOMME

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claudia GUILLEMOT a été élue secrétaire de séance.

2026-11-05-02 Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération, pour l'année scolaire 2026-2027 Annexe

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération accueille au sein des piscines communautaires les enfants scolarisés sur son territoire. Les plannings sont élaborés en concertation et suivant les textes de l'éducation nationale.

Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les piscines communautaires.

Redon Agglomération accueille les élèves de la commune de Les Fougerêts dans les piscines communautaires suivant un planning établi, et organise le transport scolaire des élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.

Redon Agglomération propose une convention qui engage la commune, en contrepartie de la prestation assurée par Redon Agglomération à supporter la charge représentée par le transport des élèves de la commune vers les piscines communautaires.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2026-2027.

La participation financière de la commune sera appelée en fin d'année scolaire après émission du titre de recettes par Redon Agglomération.

Monsieur le Maire sollicite au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération.
- **Autorise** Mme le Maire à effectuer et signer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

La secrétaire de séance,
Claudia GUILLEMOT

MAIRIE de LES FOUGERÊTS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)